

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE JUSSY POUR LE LOGEMENT

Vu les comptes annuels 2024 et le message du conseil de Fondation,

Vu le rapport de l'organe de révision de la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A. à Genève du 17 avril 2024, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024,

Vu le préavis favorable de la commission administration du 28 avril 2025,

Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement, du 6 janvier 1992,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 12 oui soit à l'unanimité

sur 13 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

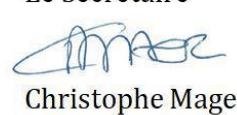
1. D'approuver les comptes de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement, pour l'exercice 2024 dans leur intégralités, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024, présentant un total des charges de **CHF 1'011'508.24** et des revenus de **CHF 1'724'228.60**, soit un excédent de revenus de **CHF 712'720.36**.
3. D'approuver le bilan au 31.12.2024 qui se monte à **CHF 46'995'245.69** tant à l'actif qu'au passif.

Le Président



Olivier Gros

Le Secrétaire



Christophe Mage

DÉLAI RÉFÉRENDAIRE AU 30.06.2025